



Generali Vie,
Société Anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le code des assurances - 602 062 481 R.C.S. Paris
Siège Social : TSA 60006 75447 Paris Cedex 09
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

Avenant aux Contrats
CONDITIONS SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT SUR
~ SCI VIAGENERATIONS ~
(FR0013305729)

N° de contrat* : _____ (en cas de versement complémentaire)
Courtier : _____

Lorsque le Souscripteur est une personne physique :

Souscripteur* : _____ Co-Souscripteur** : _____
Date de naissance* : _____ Date de naissance** : _____
Adresse : _____ Adresse : _____

Lorsque le Souscripteur est une personne morale*** :

Dénomination sociale* : _____
Représentée par* : _____
Date de naissance du représentant* : _____
Adresse du représentant : _____

*Ces données sont obligatoires, à défaut la demande de versement ne sera pas prise en compte

**Ces données sont obligatoires en cas de co-souscription du contrat, à défaut la demande de versement ne sera pas prise en compte

*** En cas de versement, joindre obligatoirement le dossier client personne morale complété

En cas de co-souscription, les stipulations prévues dans le présent avenant ainsi que l'ensemble des déclarations et engagements du Souscripteur, notamment la mention manuscrite figurant dans le pavé de signature, engagent de la même manière le Co-Souscripteur.

Lors de votre investissement et tout au long de la vie de votre contrat, l'épargne atteinte sur les supports en unités de comptes est limitée à 30 % de l'épargne atteinte de l'ensemble de votre contrat. Dès que cette limite est dépassée, le surplus sera investi sur l'un des supports monétaires présents au contrat.

☐ J'effectue un versement complémentaire ou initial* d'un montant brut de _____ € sur le support en unités de compte **SCI VIAGENERATIONS (FR0013305729)**.

Le montant de l'investissement sur le support en unités de compte de la **SCI VIAGENERATIONS (FR0013305729)** est limité à 50 000€ du montant du versement initial ou du versement complémentaire effectué sur le contrat.

*Si ce versement est effectué à la souscription merci de joindre ce bulletin au bulletin de souscription

Mode de règlement :

☐ par chèque bancaire, ci-joint n° _____ libellé à l'ordre de **Generali Vie exclusivement** et tiré sur le compte ouvert auprès de la banque : _____

☐ par virement (joindre obligatoirement une copie de l'avis d'exécution du virement) sur le compte **Generali Vie exclusivement**

☐ par prélèvement à partir de mon compte : IBAN _____
BIC _____ ouvert auprès de _____ (joindre obligatoire un RIB ou un RICE) sous réserve de disponibilité du mode de règlement sur votre contrat, information que vous retrouverez dans les Conditions Générales, Notice ou Note d'Information valant Conditions Générales du contrat

Tout versement en espèces est exclu.

Souscripteur :
Co-Souscripteur :
Paraphe(s)

Fait en 2 exemplaires : 1- Assureur 2- Souscripteur(s)



Generali Vie,
Société Anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le code des assurances - 602 062 481 R.C.S. Paris
Siège Social : TSA 60006 75447 Paris Cedex 09
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

Je prends connaissance de l'avenant aux Conditions Générales de mon contrat sur les conditions d'investissement sur le support en unités de compte **SCI VIAGENERATIONS (FR0013305729)**.

AVENANT AUX CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS ESSENTIELLES

SCI VIAGENERATIONS (FR0013305729) est un support en unités de comptes pouvant supporter des frais qui lui sont propres. Les Souscripteurs sont invités à se reporter à leur contrat et aux documents d'information financière (document d'information clé pour l'investisseur, note détaillée, etc.) dudit support, et pour les contrats comportant un encadré « Dispositions Essentielles », au point 5 dudit encadré « Dispositions Essentielles » de la Note d'Information valant Conditions Générales, dont les dispositions sont les suivantes :

Les supports représentatifs des unités de compte peuvent aussi supporter des frais qui leur sont propres. Ceux-ci sont indiqués dans les documents d'information financière (document d'information clé pour l'investisseur, note détaillée, etc.) des supports.

Les autres dispositions de cet encadré demeurent inchangées.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INVESTISSEMENT SUR LA SCI VIAGENERATIONS

La demande d'investissement sur le support en unités de compte **SCI VIAGENERATIONS (FR0013305729)** pourra ne pas être prise en compte ou prise en compte partiellement et ce en fonction du nombre de parts émises par la société de gestion.

L'investissement sur le support en unités de compte **SCI VIAGENERATIONS (FR0013305729)** sera réalisé lors d'un versement initial, et/ou complémentaire.

Ce support en unités de compte n'est pas éligible dans le cadre des options de gestion proposées au contrat (rachat partiel programmés, versements libres programmés, etc.).

Le montant de l'investissement sur le support en unités de compte de la **SCI VIAGENERATIONS (FR0013305729)** est **limité à 50 000€ du montant du versement initial ou du versement complémentaire effectué sur le contrat.**

Lors de votre investissement et tout au long de la vie de votre contrat, **l'épargne atteinte sur les supports en unités de compte est limitée à 30 % de l'épargne atteinte de l'ensemble de votre contrat.** Dès que cette limite est dépassée, le surplus sera investi sur l'un des supports monétaires présents au contrat.

Souscripteur :
Co-Souscripteur :

Paraphes(s)



Generali Vie,
Société Anonyme au capital de 336 872 976 euros
Entreprise régie par le code des assurances - 602 062 481 R.C.S. Paris
Siège Social : TSA 60006 75447 Paris Cedex 09
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien
des groupes d'assurances sous le numéro 026

SIGNATURE(S)

Le Souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des dispositions des présentes et en accepte les termes. Il reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la Documentation établie par la Société de gestion, présentant notamment les caractéristiques principales de SCI VIAGENERATIONS (FR0013305729) et des avertissements décrits dans celle-ci ainsi que de ses particularités de fonctionnement.

La « Documentation établie par la Société de gestion » s'entend des Statuts de SCI VIAGENERATIONS (FR0013305729).

Le Souscripteur déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des supports en unités de compte, il prend à sa charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles qu'il a souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

☐ *Je reconnais avoir reçu de mon Courtier la Documentation précitée. J'ai compris et accepte les risques liés à mon investissement.*

Fait à _____, le _____

(en deux exemplaires originaux)

Souscripteur : _____

Co-Souscripteur : _____

Signature(s) du (des) Souscripteur (s) précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Information sur la protection des données personnelles
« Les données personnelles du Souscripteur :

Pour toute informations sur le traitement des données du Souscripteur et sur ses droits, Generali Vie l'invite à consulter l'annexe 1 « Information sur le traitement de vos données personnelles » figurant dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat ou sur le site www.generali.fr/donnees-personnelles/information-clientsEP . »